



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-329

Version PDF

Ottawa, le 17 mai 2011

Quadro Communications Co-operative Inc.

Fullerton, Granton, Kirkton, Uniondale et les régions rurales avoisinantes
(Ontario)

Demande 2011-0734-2, reçue le 27 avril 2011

Révocation de licence

1. Quadro Communications Co-operative Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à son service régional de vidéo sur demande autorisé à desservir Fullerton, Granton, Kirkton, Uniondale et les régions rurales avoisinantes (Ontario).
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Quadro Communications Co-operative Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général